



COMMUNE DE JORAT-MENTHUE

Février 2013

Communications officielles



DECHETTERIES

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui se donnent la peine de trier leurs déchets.

Nous rappelons donc que les sacs à ordures doivent être déposés dans les moloks uniquement **et non dans la benne des déchets encombrants !**
De nombreux sacs de 35 litres sont trouvés dans cette benne et n'y ont pas leur place !

Nous rappelons que tout objet qui, par sa taille, entre dans un sac à poubelle, ne peut être déposé dans la benne de déchets encombrants.



Merci de bien vouloir respecter ces consignes.

Les autorités se réservent le droit d'ouvrir et de contrôler les sacs déposés dans la dite benne et d'amender les contrevenants.

Les surveillants des déchetteries sont à votre disposition pour vous aiguiller, n'hésitez pas à les solliciter

Déneigement

Nous prions tous les propriétaires de véhicule de ne pas parquer sur les places publiques.

Un déneigement correct ne peut être effectué dans ces conditions (par exemple vers le cimetière et Planche Marion à Villars-Tiercelin, place du Casino à Villars-Mendraz, grande salle de Peney-le-Jorat, administration communale et en face du magasin de Sottens) ces places sont disponibles pour un stationnement ponctuel et non pour une longue durée.

Merci d'avance de votre compréhension.

La Municipalité

Déneigement

Nous prions tous les propriétaires de véhicule de ne pas parquer sur les places publiques.

Un déneigement correct ne peut être effectué dans ces conditions (par exemple vers le cimetière et Planche Marion à Villars-Tiercelin, place du Casino à Villars-Mendraz, grande salle de Peney-le-Jorat, administration communale et en face du magasin de Sottens) ces places sont disponibles pour un stationnement ponctuel et non pour une longue durée

Merci d'avance de votre compréhension.

La Municipalité